

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 01/09/2025
Agrément des prestataires des services de sureté aéroportuaire		

Informations détaillées	
Nature	Agrément
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec inspection (Catégorie C)
Secteur d'activité	Transport et Logistique
Sous secteur d'activité	Transport aérien
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	0
Frais administratif (FCFA)	3500000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non Applicable
Périodicité de renouvellement	1 an
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	61
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	0
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours gracieux

Contact de l'autorité émettrice
--

Ministère	Ministère des Transports
Structure	Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)
Autorité émettrice	Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)
Situation géographique	Port-Bouët boulevard de l'aéroport
Tél.Fixe	+225 27 21 27 75 33 +225 27 21 58 69 00 +225 27 21 58 69 01 +225 27 21 27 63 46
Adresse Mail	info@anac.ci
Site Internet	www.anac.ci

Pièces à fournir

I. Dossier , 1. Le statut de la société 2. L'organigramme de la société 3. Le contrat de bail enregistré ou l'attestation de domiciliation 4. Programme de sûreté de la société 5. La liste du personnel, leur qualification, leurs extraits de naissance, la photocopie leur carte nationale d'identité et deux photos 1. Les certificats de bonne vie et mœurs et extrait de casier judiciaire de l'ensemble du personnel 2. Les références de la société et du personnel si elles existent 3. L'engagement du demandeur à faire, avant le début (démarrage) effectif de ses activités, la formation 123 base en sûreté de chaque agent de la société, sanctionné par une attestation de réussite, conformément aux normes de l'ANAC 4. La liste de moyens matériels utilisés 1. La police d'assurance couvrant les risques liés à l'activité 2. L'engagement à constituer et tenir à jour un dossier pour chaque membre de son personnel et comprenant au minimum , extrait de naissance, photocopie de la carte nationale d'identité, des diplômes académiques, des attestations de formation en sûreté, du certificat de bonne vie et mœurs, du casier judiciaire 3. L'engagement du demandeur à respecter le présent cahier des charges ainsi que les lois en vigueur en Côte d'Ivoire 4. Le (s) contrat(s) signés avec la ou les compagnies aériennes ou la lettre d'intention délivrée par la compagnie

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	retrait de l'agrément
Les principaux motifs d'application de la pénalité	1. Non respect du délai de soumission du dossier de renouvellement , 2. Non respect des règles de sûreté édictées par l'ANAC

Documents à télécharger

